

Fiche d'inscription

Photo
ou
Photocopie de photo

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Date de naissance:..... Profession:.....

Mail (**écrire en majuscule**):.....

Téléphone (Fixe) :..... (Portable) :.....

Comment avez-vous connu le club ?.....

Pourquoi avoir choisi le krav Maga ? :

.....

Krav Maga Meaux

Krav Maga Val d'Europe

« Vous trouverez toutes les infos sur le site internet ou la page facebook du club »

REGLEMENT INTERIEUR :

Article 1. Chaque membre du club doit remettre intégralement sous peine d'exclusion temporaire ou définitive :

- Un certificat médical de non contre indication à la pratique du **KRAV MAGA**
- La fiche d'inscription signée avec une photo, ainsi que la mention « lu et approuvé » manuscrite.
- Le livret de licence FEKM rempli et signé.
- La cotisation de 370 euros.

Article 2. **La cotisation ne peut être remboursée quel qu'en soit le motif.** Elle peut être réglée en plusieurs fois sans frais. Tous les chèques sont remis le jour d'inscription et seront débités au minimum à un mois d'intervalle les uns des autres. La cotisation comprend uniquement, l'accès aux cours pendant une période de 12 mois de date à date, en fonction de la disponibilité des équipements sportifs utilisés.

Article 3. Afin d'assurer le bon fonctionnement des cours, le confort et la sécurité de tous, chacun doit avoir l'intégralité de son équipement sous peine d'exclusion temporaire ou définitive: Coquille, Gants (taille en fonction du poids), protèges tibias, protège dents, pantalon de kimono noir, tee-shirt blanc.

Article 4. Le club ne peut être tenu pour responsable de la perte et/ou vol d'effet personnel. Chacun est prié de laisser ses affaires dans le dojo et de ne rien laisser dans les vestiaires.

Article 5. Toute personne ayant un comportement agressif, irrespectueux, ou dangereux envers les membres du club peut être exclue de façon temporaire ou définitive.

Article 6. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, chacun doit se présenter avec une tenue propre et les ongles coupés, sous peine d'exclusion temporaire ou définitive.

Article 7. Tout élève reconnaît qu'il a conscience et accepté tous les risques afférents à la pratique du Krav Maga.

Article 8. Des photos et vidéos peuvent être prises pendant les cours afin d'assurer la promotion du club (site, presse...), vous devez cochez la case suivante:

- J'autorise le club à utiliser mon image ou celle de mon enfant
- Je n'autorise pas le club à utiliser mon image ou celle de mon enfant

Dater, signer et recopier la mention « lu et approuvé »

Date :

Signature :